



## Soutien à nos confrères turcs

Le 25 janvier 2013, neuf de nos confrères turcs ont été arrêtés dans le cadre d'une vaste opération militaro-policière, portant ainsi à presque cinquante le nombre d'avocats privés de liberté.

Le SAF s'est mobilisé et continue de se mobiliser, notamment par la présence de délégations.

Il dénonce ces procédures iniques, ces procès indignes d'un état qui s'affirme être un état de droit et i siège au Conseil de l'Europe.

Le SAF s'insurge contre ces atteintes délibérées qui n'ont pour objet que de faire taire la voix de la défense, du droit et des libertés pour les minorités opprimées.

Au-delà de la personne même des avocats, c'est la liberté qui est meurtrie.

Le SAF exige la libération immédiate de nos confrères.

Il s'associe à l'appel du président du Conseil National des Barreaux qui a diffusé un communiqué le 18 janvier 2013 et écrit le 21 janvier 2013 au président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et au président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour demander la suspension de la Turquie de toutes les instances du Conseil de l'Europe.

Le SAF appelle tous les avocats de France à effectuer individuellement les mêmes démarches.

Paris, le 31 janvier 2013